

Mention d'information RGPD

Gestion de la base de données des établissements agricoles adhérents

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dont la finalité est la Gestion de la base de données des établissements agricoles adhérents

Le traitement a pour objectifs :

- La gestion de la relation adhérent (adhésion, facturation, mise à jour des informations des établissements et des entreprises, etc)
- La réalisation de la fiche entreprise
- La gestion administrative des visites (convocation, planification et organisation de la visite de santé au travail)
- La gestion des actions en milieu du travail (ateliers et sessions de formation des adhérents, sensibilisation des saisonniers, planification, organisation et traçabilité des actions de prévention au bénéfice de l'entreprise)
- Le suivi des informations de l'entreprise, des postes de travail modèles de l'entreprises, des risques potentiels/constatés, des expositions professionnelles des travailleurs de l'entreprise
- La communication d'informations relatives à l'offre de service et au service socle du service SST de sa MSA
- Le suivi de l'activité des membres de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail concernés
- La réalisation des rapports annuel d'activité, et autres documents de synthèse sur l'activité des services SST (enquête DGT), des études, enquêtes et statistiques sur la santé au travail et l'environnement de travail, à partir de données préalablement anonymisées

Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Les données d'identification
- Informations d'ordre économique et financier

La Mutualité Sociale Agricole est amenée à collecter vos données personnelles (directement, à partir des informations déclarées, et indirectement, à partir des bases de données de votre caisse). Les informations du traitement sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, et les documents numérisés sont conservés pendant 10 ans à compter de la saisie de la donnée.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé :

- au personnel du service de santé sécurité au travail (administratif, infirmier de santé au travail, médecin du travail, conseiller en prévention) de votre caisse de Mutualité Sociale Agricole, individuellement habilités par le Directeur de la caisse
- au membres des CPSS et CPSNS des MSA
- aux membres du comité social et économique ou comité de contrôle en charge du contrôle du bon fonctionnement

L'accès aux informations préalablement anonymisées du dossier informatisé d'entreprise (DIE) :
- aux managers de la Direction de la Santé Sécurité au Travail, aux personnels de la Maitrise d'Ouvrage Stratégique informatique SST et du département Expertise et Pilotage de la Direction de la Santé Sécurité au Travail

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition à leur traitement. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)